



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération communautaire n° 11/CCT/24 du 03 mai 2024 autorisant le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention cadre n° 5926 du 17 août 2022 relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHËAMANU

En sa séance du 03 mai 2024, convoqué par lettre n° 69/24/CCT du mercredi 24 avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Anthony JAMET, Vice-Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHËAMANU.

Monsieur Tamatoa DOOM est nommé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 17 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A :
1	ALPHA	Tearii Te Moana	Président		X	
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président		X	Teuira LETOURNEUX
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN	Tetuānuī	4ème Vice-Président	X		
6	FANAURA née HIRIGA	Saindy	Déleguée titulaire		X	Anthony JAMET
7	SANGUE	Alain	1er Délégué		X	Clément VERGNHES
8	RIMA	Fabien	2ème Délégué		X	Sonia TAAE née PUNUA
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué		X	
11	DOOM	Tamatoa	Délégué titulaire	X		
12	TAHUAITU	Richmond	Délégué titulaire		X	Édouard PARAU
13	VERGNHES	Clément	Délégué titulaire	X		
14	METUA	Pierrot	Délégué titulaire		X	Titaua VIVISH
15	PAPAURA	Gervais	Délégué titulaire		X	Annabella TERAITETIA
16	LENOIR	Patricia	Déleguée titulaire		X	Mapuna DOMINGO
17	TEHOTU	Abel	Délégué titulaire		X	
18	TEINAURI	Tera	Délégué titulaire	X		
19	THUILLIER	Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEIKIOTIU	Anne	Déleguée titulaire	X		
21	SANRAS	Bruno	Délégué titulaire		X	Pierre OITO
22	OITO	Pierre	Déleguée titulaire	X		
23	SAINT- SAENS née TAURAATUA	Charline	Déleguée titulaire		X	Tetuānuī HAMBLIN
24	MATI	Arthur	Délégué titulaire	X		
25	TUPANA née POAREU	Ronlu	Déleguée titulaire		X	Evelyne WITHMAN

Indication sur le résultat du vote :

Présents	17
Votants	23
Abstentions	0
Pour	23
Contre	0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĀMANU

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes TEREHĀMANU regroupant les communes de Papara, Teva I Uta, Tairapu-Ouest, Tairapu-Est et Hitia'a O Te Ra ;
- VU la délibération communautaire n° 04/CCT/21 du 12 février 2021 portant délégation de compétences du conseil communautaire au Président de la communauté de communes TEREHĀMANU ;
- VU le projet d'avenant n° 1 à la convention cadre annexé à la présente délibération ;
- Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ;
- En sa séance du 03 mai 2024 ;

ADOPTE

Article 1 – Le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention cadre n° 5926 du 17 août 2022 relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 annexé à la présente délibération.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 03 mai 2024,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



Tamatoa DOOM





**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE N° 11/CCT/24 DU 03 MAI 2024 AUTORISANT LE
PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE N° 5926 DU 17
AOUT 2022 RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU SUCCES DES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES DE 2024**

N°	FONCTION	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
1	Président	ALPHA	Tearii Te Moana	Absent
2	1 ^{er} Vice-Président	JAMET	Anthony	
3	2 ^{ème} Vice-Président	FLOHR	Henri	 Donne procuration à Teuira LETOURNEUX
4	3 ^{ème} Vice-Président	TAAE née PUNUA	Sonia	
5	4 ^{ème} Vice-Président	HAMBLIN	Tetuanui	
6	5 ^{ème} Vice-Président	FANAURA NEE HIRIGA	Saïndy	 Donne procuration à Anthony JAMET
7	1 ^{er} Délégué du Bureau	SANGUE	Alain	 Donne procuration à Clément VERANDES
8	2 ^{ème} Délégué du Bureau	RIMA	Fabien	 Donne procuration à Sonia TAAE Née PUNUA
9	3 ^{ème} Délégué du Bureau	TARIHAA	Jonathan	
10	4 ^{ème} Délégué du Bureau	TAGAROA	Tamatoa	 Absent

Délibération communautaire n° 11/CCT/24 du 03 mai 2024 autorisant le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention cadre n° 5926 du 17 août 2022 relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

11	Délégué	DOOM	Tamaotoa	
12	Délégué	TAHUAITU	Richmond	 Donne procuration à Édouard PARAU
13	Délégué	VERGNHES	Clément	
14	Délégué	METUA	Pierrot	 Donne procuration à Titaua VIVISH
15	Délégué	PAPAURA	Gervais	 Donne procuration à Annabella TERAITETIA
16	Déléguée	LENOIR	Patricia	 Donne procuration à Mapuna DOMIGO
17	Délégué	TEHOTU	Abel	 Donne procuration à Michel THULLIER
18	Délégué	TEINAURI	Tera	
19	Délégué	THULLIER	Michel	
20	Déléguée	TEIKIOTIU	Anne	
21	Délégué	OITO	Pierre	
22	Déléguée	SANDRAS	Bruno	 Donne procuration à Pierre OITO
23	Déléguée	SAINT-SAENS née TAURAATUA	Charline	 Donne procuration à Tetuani HAMBUN
24	Délégué	MATI	Arthur	
25	Déléguée	TUPANA née POAREU	Roniu	 Donne procuration Evelyne WHITMAN

REÇU EN PREFECTURE
le 04/05/2024
Application agréée E-legalite.com